

Syndicat des Urgences Hospitalières

SYNDICAT MEMBRE DE LA COORDINATION MEDICALE HOSPITALIERE

Président :

F. Stierlé - CH Mulhouse
stierlef@ch-mulhouse.fr

Vice-Présidents :

B. Mangola - CH Macon
bmangola@ch-macon.fr
D. Sebbe - CH Pontivy
DOMLOUARN@aol.com

Trésorier :

B. Blettery - CHU Dijon
Bernard.blettery@CHU-dijon.fr

Il semblerait au vu de certaines déclarations émanant de la délégation française, dans le cadre de discussions sur le temps de travail ouvertes à Bruxelles, que celle-ci aimerait voir remise en cause l'organisation des gardes médicales hospitalières actuelles, et tout particulièrement leur rémunération.

Les positions de la FHF de 2003 se voient ainsi relayées très officiellement : une partie du temps de travail de garde médicale serait décomptée en temps d'astreinte durant les périodes d'activité moindre.

En son temps, l'ancien ministre de la santé, DOUSTE BLAZY, avait par écrit fait connaître son opposition à une telle démarche.

Tout le monde est bien conscient des difficultés budgétaires dans lesquelles se trouvent les hôpitaux publics. Ce n'est malheureusement pas à travers une «caporalisation» du monde médical que l'on trouvera des solutions à cette crise.

Il est vrai que le nouveau mode budgétaire à travers la T2A et l'EPRD crée de réelles impasses budgétaires pour de nombreux hôpitaux.

Il est peu probable que les propositions actuelles concernant le temps médical résoudre ces problèmes, elles entraîneront très certainement des recrutements encore plus difficiles, voire des départs de médecins hospitaliers.

Nous aurions préféré entendre des propositions concernant l'organisation des territoires sanitaires, la réorganisation hospitalière au sein de ces territoires, la mise en place de réseaux et de groupes de coopération sanitaire et surtout une défense intransigeante d'une politique de santé publique fondée sur le SROS et sur l'évaluation des besoins de santé de la population.

Il faut croire qu'il est plus facile de s'attaquer aux médecins hospitaliers, groupe social soit disant privilégié, que de remettre en cause les fonctionnements souvent obsolètes d'établissements de santé publics qui ont connu ces dernières années une véritable explosion de leurs cadres administratifs (!).

Pour mémoire, les médecins travaillant en temps continu se voient imposer réglementairement 48 heures de travail hebdomadaires, rémunérées sur la base de 39 heures.

Certes leur temps de travail nocturne est intégré dans leur temps de travail et cette garde est soumise à récupération, ce qui ne paraît pas excessif au regard de toutes les publications concernant les risques pris par un médecin travaillant le lendemain d'une garde postée.

Les médecins travaillant en demi-journées et effectuant des gardes sur place se voient rémunérés pour cette garde sur la base de deux demi-journées alors que ce temps de travail effectif en garde correspond bel et bien à trois demi-journées.

La remise en cause de l'organisation actuelle touchera en priorité les médecins urgentistes dont la pénibilité des gardes est bien connue. Même si dans certains cas l'activité d'un SMUR au courant de la nuit peut sembler plus légère que dans d'autres périodes du nyctémère, il ne faut pas oublier qu'au regard de l'effondrement de la permanence de soins libérale, le médecin du SMUR est bien souvent garant de la sécurité médicale de la population dans certains secteurs ruraux, des personnes âgées à domicile ou dans les maisons de retraite, des habitants des quartiers «sensibles» bien souvent désertés par les confrères libéraux spécialistes ou généralistes.

Il semble donc évident que les médecins hospitaliers font preuve de réalisme et ont rarement entrepris des démarches excessives concernant leurs conditions de travail et même de rémunérations.

Au moment où le statut intègre la notion de part variable correspondant à un engagement effectif du praticien hospitalier dans son hôpital, il semble étrange que la minorité des praticiens hospitaliers présents physiquement la nuit et les jours fériés dans les hôpitaux, se voient dénoncés et deviennent les boucs émissaires de la crise de l'hôpital public.

Le Syndicat des Urgences Hospitalières attend donc une réponse ferme du Ministère confirmant le courrier de M.DOUSTE BLAZY et mettant fin ainsi à ces velléités de remise en cause de la notion de garde hospitalière.

le 15 novembre 2006

Pour le SUH,
Dr François STIERLE